26 September 1961

cc ANC file

To: Mr. K.W. Cuperus, Chief ONUC Civ. Off. Bukavu

From: J. Poujoulat, Personal Ass. to the Officer-in-Charge, Leo

Subject: Applications for military fellowships

I refer to your memorandum No. 724/61 of 21 September and wish to inform you that all requests for fellowships such as those you mentioned, should be directed to the ANC Military Headquarters, OTRACO Building, Leopoldville.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION
IN THE CONGO

INTER - OFFICE MEMORANDUM

Ref: 724/61

Bukavu, 21 September 1961

TO : Mr. J. Poujoulat, Personal Assistant to the Officer-in-Charge, ONUC Leo

FROM : for K.W. Cuperus, Chief ONUC Civilian Officer, Bukavu

SUBJECT : Applications for military fellowships

I wish to inform you that we receive regularly since a few weeks requests from people who wish to obtain fellowships for becoming officers in the ANC. I would like to know from you what procedure has to be followed with regard to such requests. Do I pass them on to ONUC Leo or should I advise the applicants to contact directly the military headquarters of the ANC at Leo?

KWC:LN

25

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: ONUC
Leopoldville
Congo

room 642

Date: 22 September 1961

FILE NO.:

FROM: Miss Alice V. R. Smith, Chief
Public Inquiries Unit, OPI

SUBJECT: Letter from your area:

I am attaching for your attention the following letter received from:

Mr. Sangara Didace
c/o Sangara Ignace
T. P. Direction
B. P. 1991
Bukavu
Congo

SANGARA Didace
EX.1 Sgt matr.30527/D
C/oSANGARA Ignace
T.P.Direction
B.P. 1991
BUKAVU

Congo (Leo.)

Bukavu le 6 septembre 1961

Monsieur Le Général
des Etats Unis
à
AMERIQUE

Monsieur Le Général,

C'est avec grand espoir que je viens auprès de votre haute bienveillance vous demander un emploi dans votre armée.-

Je tiens à vous signaler que je suis un Ex. 1 Sergent de l'armée Nationale Congolaise et j'avais déjà travaillé dix ans dans la force Publique.-

C'est en 1960 lors des troubles à Kisangani entre les soldats Gizengistes et les soldats Mubutistes que j'ai été désarmé parce que je n'étais pas d'accord de nous battre entre nous mêmes soldats congolais, et j'avais demandé la cause de cette bataille.-

Je vous prie mon Général de vouloir bien me résérver une place ou me prendre parmi vos soldats et en plus je suis décidé de faire tout mon possible de vous donner une très grande satisfaction.-

Je ne pas encore travaillé depuis la date de mon licenciement (février 1961) c'est pourquoi je vous présente ma candidature étant que militaire pas étant que politicien.

En vous remerciant d'avance je vous prie d'agréer Monsieur le Général, l'assurance de ma considération très distinguée.-

SANGARA Didace.

UNITED NATIONS
RECORDS CONTROL

1961 SEP 18 PM 4:17

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION
IN THE CONGO

INTER - OFFICE MEMORANDUM

Ref: 722/6I

Bukavu, 2I September 196 I

TO : Mr. J. de Reynier, Office of the Officer-in-Charge, ONUC Leo

FROM : K.W. Cuperus, Chief ONUC Civilian Officer, Bukavu

SUBJECT : Mail for distribution

At the request of the President of the Provincial Assembly of Kivu-Maniéma,
..... I forward you herewith ten envelopes addressed to various Government officials in Leopoldville. I would be grateful that you ensure delivery to the addressees.
..... I also attach copy of a cable addressed to Leo authorities, for your records.

KWC:LN

ASSEMBLÉE PROVINCIALE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
B.P.190 - BUKAVU
PROVINCE DU KIVU

cl. A.4

OFFICIEL

TM4=CTA

PRESIDENT REPUBLIQUE CONGO
PREMIER MINISTRE CONGO
MIRUHO JEAN
AGENCE CONGOLAISE DE PRESSE

LEOPOLDVILLE

N°151024/A4/A2.14 ASSEMBLEE PROVINCIALE KIVU EN SEANCE I8 SEPTEMBRE I96I AVOIR DECIDE REPRISE FONCTIONS PAR TOUS MEMBRES COMPOSANT GOUVERNEMENT PROVINCIAL EN DATE 24 DECEMBRE I960 SOUS PRESIDENCE MR.MIRUHO STOP CES MEMBRES ETRE MESSIEURS MIRUHO JEAN PRESIDENT, MOLEY BENEZETH, RUKENGEZA SIMON, MUTAMBAIA DIEUDONNE, KAHINDO SYLVESTRE, RWAKABUBA CYPRIEN, BOJI DIEUDONNE, RUIYEREKA JEAN, KITUKUTUKU DANIEL, MUSHANDA FATAKI EBOUE, KISANGA HILAIRE STOP DECISION SUIT CONFIRME MONTEL I502 DU I6 COURANT STOP PRIERE PRENDRE URGENCE TOUTES MESURES RETOUR IMMEDIAT MESSIEURS MIRUHO ET RUKENGEZA SOUS PROTECTION APPROPRIEE FULLSTOP

PRESIDENT ASSEMBLEE KIVU

ASSEMBLEE PROVINCIALE DU KIVU
Bukavu, le 19 septembre 196I.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET
DU PREMIER MINISTRE

Objet

Mission parlementaire se rendant au Kivu.

Léopoldville, le

N° /CAB/P.M./ KE/AT.

TRANSMIS Copie, pour information, à Monsieur le Chargé des Missions des Nations-Unies.

Monsieur le Président
de la Chambre des Représentants
Palais de la Nation
LEOPOLDVILLE.

11 septembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, sauf avis contraire, la date d'ouverture de la séance extraordinaire de l'Assemblée provinciale de Kivu a été fixée au vendredi 15/9/61.

Le texte de l'ordonnance vous sera communiqué dès que possible après signature par le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur.

Puis-je vous demander en conséquence de faire prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la délégation parlementaire puisse se trouver à Bukavu pour cette date.

En ce qui concerne le transport, des contacts seront pris avec l'O.N.U. dès que nous serons fixés de la date exacte du départ de la délégation.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

POUR LE PREMIER MINISTRE,
LE VICE-PREMIER MINISTRE,

J. SENDWE.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 5 septembre 1961.

CABINET
DU PREMIER MINISTRE

N° /CAB/P.M./

Objet : Mission parlementaire
se rendant au Kivu

BV-336
11 Septembre

Monsieur le Chargé de Mission,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 31 août 1961 relative au déplacement d'une mission parlementaire qui devra se rendre au Kivu en vue de suivre l'élection d'un nouveau Gouvernement provincial.

Je vous remercie vivement d'avoir bien voulu songer à mettre à notre disposition un avion pour le transport de ces parlementaires.

Renseignements pris auprès du Bureau de la Chambre des Représentants, la mission en question devra arriver au Kivu le 13 septembre 1961; les travaux débuteront vraisemblablement le 15 septembre prochain.

Le Bureau de la Chambre nous informe qu'elle organisera le voyage de la mission envisagée., Puis-je vous demander de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des membres de cette mission ainsi que le bon déroulement des travaux d'élection qui se dérouleront à Bukavu à partir du 15 septembre ?

Je vous remercie à l'avance de l'aide que vous voudrez bien nous apporter en cette nouvelle circonstance et vous prie de croire, Monsieur le Chargé de Mission, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour LE PREMIER MINISTRE :
Le Vice-Premier Ministre,

Jason SENDWE

Monsieur Sture Linnér
Chargé de la Mission de
l'Organisation des Nations Unies
au Congo
Léopoldville

Kivu

31 Août 1961

Excellence,

Monsieur le Président Kasongo m'a communiqué le texte d'une motion votée par la Chambre des Représentants au sujet de la situation au Kivu.

Dans le paragraphe 2 de cette motion il est question d'une réunion en session extraordinaire de l'Assemblée provinciale sous la protection de l'ONU en vue de l'élection d'un nouveau gouvernement.

Afin de me permettre de prendre les dispositions nécessaires je vous serais obligé de me préciser votre accord avec cette motion, et m'informer si possible de la date approximative de cette réunion.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Sture Linnér
Chargé de Mission
des Nations Unies au Congo

Son Excellence
Monsieur Cyrille ADOULA
Premier Ministre
de la République du Congo

LEOPOLDVILLE

cc: MM. Linnér
Cuperus (Bukavu)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET DU PRÉSIDENT

Léopoldville, le 29 AOUT 1961

(1) No 2081/CAB/PRES.

Annexes :

Objet :

DECISION.

La CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU CONGO;

- Après un large tour d'horizon sur la situation générale au Kivu;
- Estimant que le problème du Kivu est essentiellement un problème de légalité;
- Attendu que le retour à la légalité est une condition sine qua non pour le bonheur, la paix et la tranquillité du pays ainsi qu'on ont fait preuve les Parlementaires à Lovanium;
- Attendu qu'il existe au Kivu un conflit de pouvoirs auteur de la légalité entre les Gouvernements de Messieurs MIRUHO et OMARI;
- Considérant que lorsque les intérêts d'une province sont en danger il appartient au pouvoir central d'intervenir sans parti pris et régler le problème en cause en bon père de famille;

D E C I D E

1. - le rappel de Monsieur OMARI Adrien par le Gouvernement central à Léopoldville et son maintien sur place avec Monsieur MIRUHO en attendant la décision de l'Assemblée Provinciale;

2. - la convocation par le Président de l'Assemblée Provinciale d'une session extraordinaire de l'Assemblée Provinciale de Kivu pour un gouvernement en vue d'élire sous la protection de l'O. N. U.;

3. - de dépêcher une Commission parlementaire à Bukavu pour observer le déroulement des travaux de l'Assemblée jusqu'à l'installation d'un Gouvernement investi;

4. - exclusion des Parlementaires originaires de Kivu et de Stan au sein de la dite Commission puisqu'intéressés.

Fait à Léopoldville, le 26 Août 1961.

LE PRESIDENT,

J. KASONGO.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro S. V. P.

See Red Cross file

30 August 1961

BUNE 1151/A
5/10 replies

Mr. K.W. Cuperus, Chef des Opérations civiles ONUC, Bukavu

J. de Reynier, Administrateur Principal des Affaires civiles, Léopoldville

Situation de M. Philippe Alexandre Brion, Witshumbi (Lac Edouard)

M. Philippe A. Brion, Directeur de la Société Coopérative des Pêcheries Indigènes du Lac Edouard (COPILE), résidant à VITSHUMBI, Nord Kivu, aurait été empêché de quitter la région pour rentre en vacances en Belgique. Il serait même peut être arrêté.

La famille, par le CICR, demande de ses nouvelles et spécialement quelles sont la situation et ses intentions.

Je vous remercie de tous renseignements et éventuellement de l'aide que vous pourriez donner.

Information à l'intention de Monsieur le Premier Ministre

BUKA 238

Le vice-président Moulay m'informe que depuis quelques jours il s'efforce en vain d'organiser une réunion avec les militaires ANC de Bukavu en vue de régler les problèmes d'intérêt commun. L'officier commandant l'ANC , Ngende , lui a indiqué ce jour que ni lui ni aucun de ses officiers n'avait l'intention d'accepter des ordres du Gouvernement local et que la collaboration avec ce Gouvernement dans les questions de sécurité était exclue . L'ANC locale ne suivra que les ordres émanant du 3ème groupement, Stanleyville . Ce développement a ramené de la tension. Tant que le gouvernement provincial sera confronté par une ANC insoumise, tous les efforts en vue d'améliorer la situation paraissent voués à l'échec .

Le 3o Aout 1961

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET DU PRÉSIDENT

Annexes :

Objet :

Lu 28 sept 1961

Léopoldville, le 29 août 1961

(1) No 2081/CAB/PRES.-

Transmis copie à toutes fins utiles à :
- M. le Premier Ministre,
avec l'assurance de ma plus haute considération.
- M. LINNER, Chef des Opérations de l'O. N. U. au Congo,
avec l'assurance de ma parfaite considération.

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS,

J. KASONGO.

A Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale du Kivu,

BUKAVU.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite aux pétitions parvenues au Bureau de la Chambre des Représentants, pétitions relatives à la situation générale au Kivu, la Chambre au cours de sa séance du 26 courant a pris la décision reprise sur le document en annexe.-

Par cette même occasion, j'en avise également M. le Premier Ministre en le priant de vouloir bien prendre avec les autorités de l'O. N. U. au Congo, les mesures adéquates pour assurer, dans le cadre de l'aide que cet organisme est appelé à fournir au Congo, la protection et des Membres de votre Honorable Assemblée et de ceux de la Délégation parlementaire dont question dans la décision susmentionnée.-

A toutes fins utiles, je vous signale que cette Délégation sera composée de 5 Représentants dont les noms ci-après :

François FUMU-TAMUSO,
Philémon MADUDU,
B. MUTEBA,
Mathias KEMISHANGA,
Jean MONOTE.

Afin de me permettre de fixer la date du départ de la Commission au Kivu, vous voudrez bien m'informer du jour de la première réunion de votre Assemblée provinciale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS,

Joseph KASONGO.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro S. V. P.

c. c. : Membres de la Délégation Parlementaire (Tous)

SENAT

de la République du Congo
Cabinet du Président

Palais de la Nation, le 22. 8. 61.

Monsieur Kiani,

Auriez-vous la bonne obligeance de bien vouloir alerter le service O.N.U.C. Goma, (Poste de Kirotshe) Kivu de prendre en charge Mme du Sénateur Bakihanaga, Hem et 5 enfants pour Léopoldville.

Vu l'urgence, veuillez je vous prie de me mettre au courant si cela est possible de cette situation.

Eu vous remerciant bien vivement à l'avance, agréez, Monsieur Kiani, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président du Sénat,

T. Kamitatu.

CABINET
DE
MONSIEUR LE PRESIDENT

Famille du Sénateur

Bakihanage Herman Wetemwami

BP. 111 LIMETE
Léopoldville

Femme: MACHOZI Suzame

Enfants:

1/ Léonia
2/ Byamana
3/ Stany
4/ Louise
5/ Sifa Kabakazi

Habite

à BISHANGE
Mission BOBANDANA (Miss. Catholique)
Près de Kirotshe Rte Bukavu
Km. 150

N.B

Veuillez vous renseigner
à Mr le Curé de la ~~Mission~~
~~Catholique~~
Paroisse de Bobandana

Buka M. POSULAT 662

Translation

HQ Brigade MSF
ONUC - Bukavu

Telephone: 2467

The Provincial President
Provincial Government of Kivu-Maniema
Bukavu

18 August 61

File

25 VIII

Mr. President,

I acknowledge receipt of your letter of 31 July in which you once more request ONUC military to consider the possibility to leave the Pointe Claire peninsula and to install itself on the Plateau medical at Bukavu. Such a move, you explain in your letter, would be in conformity with the wishes of your Government.

I may remind you that the question which you put before me in your letter has been raised on several occasions, and even before my arrival this question has been discussed by you with my predecessor, the Commanding Officer of 5th Bn QONR, Col. Ironsi. A meeting was then organised in which representatives of the staff of General Lundula participated and the conclusion arrived at was that for various reasons the status quo should be maintained. Since then you have come back to this question on various occasions but you have never put forward other reasons than those which you mentioned in May as regards the desirability, from your point of view, that ONUC should be transferred from its present quarters to another part of the town.

On my part the position has not changed either.

You have been informed that ONUC troops cannot leave their present installations unless they are ordered to do so by the Supreme Commander of ONUC Forces in Leopoldville. You will keep in mind that ONUC has been entrusted with the safeguard of the Congolese border and it is clear that should we install ourselves at the Plateau medical our duties in this respect would be more complicated to effectuate than if we were to remain in the Pointe Claire peninsula. If you feel, however, that the reasons for which you believe that we should make the transfer you desire are very stringent, I suggest that you raise this question through the Central Government in Leopoldville, with the military Headquarters of ONUC.

I repeat that unless I get orders from my Supreme Commander to reaffect my troops, I am obliged to keep our present position intact.

Yours sincerely,

Abdul Hamid Bin Bidin, JMN
Brig. Gen.
Commanding ONUC Troops in Kivu Province

cc: Gen Sean MacEoin
Supreme Comdr, ONUC Forces,
Leopoldville

Translation

Bukavu 31 July 1961
No 393/611/Cab

To General Abdul Hamid
Commandant des troupes de l'ONUC
du Kivu Maniema
Bukavu

Copy for information to
State Commissioner, Provincial
Government of Kivu-Maniema

General,

According to your wish expressed in the course of the audience I granted you on Friday 28 July 1961, I beg to enclose herewith in duplicate a verbatim of the audience mentioning the problems submitted to you by the Government and to which they expect a solution at the earliest possible moment.

As you will notice, one of the problems, that of ONU moving from the border to the "Plateau Medical", has already been discussed several times between ONU and the Government.

The continual negativism (sic) of ONU to accede to the Government decision and their obstinacy to confuse - wrongly - the place of work with that of residence resulted in this main question being postponed indefinitely.

ONU's mission is not that of forming here a circle of opposition against the Government's decisions but has the duty to assist them.

I appeal to your wisdom and comprehension for this problem to be solved to the satisfaction of UNO and that of my Government.

In awaiting your decision, I intend to draw your serious attention to the fact that the more UNO will persist in adopting an attitude of systematic refusal to surrender to the decisions taken legally and supremely by the Government the more the latter will have no alternative but to adopt towards the International Organization a determined attitude to defend its rights.

My Government - who never blackmails - is willing to see peace reigning in this province and that any spur of tension or enmity between ONU and the Government disappear, to let room for a sincere and loyal co-operation based on justice and respect of the sovereignty of the Republic of Congo, whose Province of Kivu Maniema is an integral portion.

The fact that my Government prefers dialogue to violence does not

exclude whatsoever its right to take decisions for the country and in its interest. It is therefore your duty to abide to its decisions.

I am looking forward to hear of the position that the higher circles of ONUC to whom you intend to refer, will take.

Je vous prie d'agreer, etc.

LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT
PROVINCIAL DU KIVU-MANIEMA

A. OMARHI

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

INTER-OFFICE MEMORANDUM

Bukavu, le I7 août I96I

TO : Monsieur Poujalat, Léopoldville

FROM : K.W. Cuperus, Bukavu

SUBJECT :

Veuillez faire parvenir l'envelope annexée à Monsieur Rudahindwa.

Ok, my cable.
Zie.
KC

KWC:LN

Bukavu, le 15-8-61

Monsieur Cupernus, vu 17/8/61

Voici quelques suggestions que nous croyons être très utiles et que vous pourriez communiquer pour urgence au Premier Ministre ADULA avant son départ pour Stanleyville :

1° Monsieur Adula sait-il qu'il y a un complot entre Lundula, Kitenegya et Kashamura tendant à son assassinat ?

2° S'il le sait, a-t-il pris des dispositions nécessaires pour sauvegarder sa vie pendant son séjour à Stanleyville ?

3° Ne serait-il pas mieux, par mesure de prudence, de se mettre à la protection de l'ONUC dès son arrivée à Stanleyville. Et étant ainsi protégé accorder toutes les audiences qu'il désire.

4° Monsieur le Premier Mi-

nistre a-t-il pris des dispositions
nécessaires pour éviter un nouveau
coup d'état à Bukavu ?

Bui reçu le 15/8/61

Monsieur CUPERUS
Chef de la missioncivile ONUC
à
BUKAVU

vu
17/8/61

Monsieur,

Je me permets de vous demander de bien vouloir faire expédier à l'adresse de Monsieur RUDAHINDWA Edmond, ministre du Gouvernement Central à Léopoldville.

Je vous envoie aussi une note qui m'a été envoyée par des amis, pour vous.

Enfin, j'aimerais savoir aussi si vous avez reçu le dernier mot que je vous ai adressé, relatif à une demande d'aide financière par Monsieur Chyromod et Rugemaninzi, respecti- Ex-Comissaire de District et ex-premier Bourgmestre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de la mission civile de l'ONUC , l' assurance de ma considération la plus distinguée.-

BOJI, Dieudonné.

641

RECU DE L'ONU un pli adressé à M. Son Ex. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République du Congo, Léopoldville

Léopoldville, le 14/8/61

à 16 h 15 heures

Le Chargé de la Mission des Nations Unies présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères de la République du Congo et a l'honneur de porter à sa connaissance les renseignements suivants qui lui sont parvenus par l'entremise des représentants de l'ONU au Kivu.

Les autorités provinciales du Kivu ont imposé des restrictions sévères à l'entrée sur leur territoire des ressortissants étrangers et insistent pour que ceux-ci soient munis des documents ci-après, délivrés par les fonctionnaires locaux:

un permis d'entrée (Président)
un laissez-passer (Sûreté)
un permis de circulation (Sûreté)
Facultatif: un permis de circulation pour technicien étranger (cachets de la Sûreté, du Commerce Extérieur et de l'ANC)
Reçu de la C.P.M. (Receveur des impôts)
Carte d'immatriculation
Nouveau: Carte de résidence (Ministre de l'Intérieur)
Laissez-passer ONUC (doit être complété par cachet de la Sûreté)

Selon les mêmes sources, la délivrance des documents en question donne lieu à maintes formalités tracassières et il arrive même que les fonctionnaires intéressés prennent à l'occasion sur eux d'exiger d'autres documents non expressement prévus. Le Chargé de la Mission des Nations Unies se doit de faire part de cette situation au Gouvernement central, qui est, aux termes de la Loi fondamentale, la seule autorité compétente en matière d'immigration et de sûreté de l'Etat.

.../...

Le Chargé de la Mission des Nations Unies au Congo saisit cette occasion pour renouveler au Ministre des affaires étrangères les assurances de sa haute considération.

le 11 Août 1961

The Officer-in-Charge of the United Nations Mission in the Congo presents his compliments to the Minister of Foreign Affairs and has the honour to bring to his attention the following information received from United Nations representatives in Kivu Province.

The provincial authorities of Kivu have taken strict measures to restrict the entry of foreign nationals into the Province of Kivu and insist that they be in possession of the following documents issued by the local officials:

un permis d'entrée (Président)

un laissez-passer (Sûreté)

un permis de circulation (Sûreté)

Facultatif: un permis de circulation pour technicien étranger (cachets de la Sûreté, du Commerce Extérieur et de l'ANC)

Reçu de la C.P.M. (Receveur des impôts)

Carte d'immatriculation

Nouveau: Carte de résidence (Ministre de l'Intérieur)

Laissez-passer ONUC (depuis aujourd'hui, devrait être complété par un cachet de la Sûreté)

The information also indicated that these documents are issued only after considerable harassment and that sometimes the local officials arbitrarily require other unspecified documents. The Officer-in-Charge of the United Nations Mission wishes to bring this information to the notice of the Central Government which under the "Loi Fondamentale" is alone constitutionally empowered to deal with matters relating to immigration and to the Surete de l'Etat.

The Officer-in-Charge of the United Nations Mission in the Congo takes this opportunity to renew to the Minister of Foreign Affairs the assurances of his high consideration.

11 August, 1961

Documents which foreigners have been required by the Kivu authorities to hold when entering the Province of Kivu

- un permis d'entree (President)
- un laissez-passer (Surete)
- un permis de circulation (Surete)
- Facultatif : un permis de circulation pour technicien etranger (cachets de la Surete, du Commerce Exterieur et de l'A.N.C.)
- Recu de la C.P.M. (Receveur des impots)
- Carte d'immatriculation
- Nouveau : Carte de residence (Ministre de l'Interieur)
- Laissez-passer ONUC (depuis aujourd'hui, devrait etre complete par un cachet de la Sûreté ??)

Les dates d'echeance de ces documents son toutes differents.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE : ONUC LEOPOLDVILLE

INTER - OFFICE MEMORANDUM

11 August 1961

A : Mr. J. Poujoulat, Personal Assistant to the Officer-in-Charge
De : N. Kanakaratne, Legal Adviser NGK.
Objet : Entry into Kivu Province

As discussed with you yesterday afternoon I have shown the telegram received from Cuperus to:

1. Mr. Norman Ho who has been requested by me to communicate that information informally to news correspondents.

2. M. de Reynier who has been requested to communicate the information informally to the several diplomatic missions in Leopoldville.

They have both been given copies of the lists of documents which foreigners visiting Kivu are expected to carry, as contained in the letter sent to Dr. Linner by M. Delhez.

... Attached is a note verbale addressed to the Minister of Foreign Affairs, communicating this information to the Central Government in Leopoldville. I have addressed it to the Minister of Foreign Affairs since the restrictions imposed involve foreign nationals and even diplomatic personnel.

Le Chargé de la Mission des Nations Unies présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères de la République du Congo et a l'honneur de porter à sa connaissance les renseignements suivants qui lui sont parvenus par l'entremise des représentants de l'ONU au Kivu.

Les autorités provinciales du Kivu ont imposé des restrictions sévères à l'entrée sur leur territoire des ressortissants étrangers et insistent pour que ceux-ci soient munis des documents ci-après, délivrés par les fonctionnaires locaux:

un permis d'entrée (Président)
un laissez-passer (Sûreté)
un permis de circulation (Sûreté)
Facultatif: un permis de circulation pour technicien étranger (cachets de la Sûreté, du Commerce Extérieur et de l'ANC)
Reçu de la C.P.M. (Receveur des impôts)
Carte d'immatriculation
Nouveau: Carte de résidence (Ministre de l'Intérieur)
Laissez-passer ONUC (doit être complété par cachet de la Sûreté)

Selon les mêmes sources, la délivrance des documents en question donne lieu à maintes formalités tracassières et il arrive même que le fonctionnaires intéressés prennent à l'occasion sur eux d'exiger d'au documents non expressement prévus. Le Chargé de la Missi on des Nati Unies se doit de faire part de cette situation au Gouvernement centr qui est, aux termes de la Loi fondamentale, la seule autorité compé en matière d'immigration et de sûreté de l'Etat.

...

Le Chargé de la Mission des Nations Unies au Congo saisit cette occasion pour renouveler au Ministre des affaires étrangères les assurances de sa haute considération.

le 11 Août 1961

rec'd 12/8
for filing

SUGGESTIONS AS TO THE IMMEDIATE STEPS TO BE TAKEN BY CENTRAL GOVERNMENT TO REDRESS SITUATION IN THE PROVINCE OF KIVU-MANIEMA

1. Political

In view of the fact that President Omari, owing to his mismanagement of governmental affairs, has lost the confidence of his colleagues and of the population, and in order to avoid because of this:

a) Troubles such as happened in Nwa-Ngizi;

b) A division between Kivu and Maniema as has been in his mind and in some of the Ministers that were dismissed by the Assemblée provinciale in June 1961 and who are all from Maniema;

Consideration should be given to the possibility to remove him from power. To achieve this without having recurrence to illegal measures or to judiciary procedures that might be initiated against him - in fact files to this effect are being prepared - I suggest that:

a) President Omari is being recalled to Leopoldville by the Central Government for consultations;

b) During his absence, Vice-President Mouley Benizeth who has the confidence of the population and his colleagues and who has been recently released from prison into which he was put arbitrarily by Omari, is given authority to run the Government on a caretaker basis;

c) Vice-President Mouley is empowered to dismiss certain Government officials who are too closely tied up with Omari's unsavoury actions;

d) At an early date the Assemblée provinciale is called together to elect a new ministerial equip. It will be necessary to have the Assembly meeting protected by ONUC military to avoid outside interferences. Probably ONUC will have to assist also in bringing the deputies for this meeting to Bukavu; whether or not individual deputies and ministers need ONUC protection depends on the attitude of the ANC;

e) Consideration is given to the desirability to replace Mr. Shango, Commissioner of State to Kivu, appointed by the Stanleyville Government in April 1961. I have been told that his appointment was not legal in view of the relevant clauses of the Loi fondamentale. Whether a new Commissioner of State could be appointed at short notice without misinterpretation of the clauses of this Loi, I am not in a position to judge at this moment. It is of utmost importance that the new Commissioner of State has full confidence of the Central Government and is able to establish good relations with all Kivu-Maniema authorities.

2. Military

In view of his unsoldiery and unconscientious behaviour, his blatant incompetence and his unquenchable thirst for alcoholic drinks, Mr. Ngedi, Acting Commander of all ANC troops and Gendarmerie in the Kivu-Maniema Province, must be replaced by a more worthy man in whom the population has confidence, who can be relied upon by the Kivu Government, and who is willing and capable to collaborate closely with the ONUC military. As to what form such collaboration could take discussions will have to be opened between ONUC military and the new Commander. A similar measure must be envisaged with regard to the officers commanding ANC troops in other areas of the Province, for instance Kindu and Goma. Their reputation and, in some cases, their past is not too god, but it may be that with a good and strong man in command at Bukavu, discipline and order absolutely essential for the economic recovery may be re-established in the outlying areas. It should be stressed that discipline can hardly be expected unless the soldiers receive regular pay.

3. Economic

Actual export and import licensing practices will have to be revised and brought in line with Central Government policy. To achieve this at

short notice - and this is absolutely necessary if a complete breakdown is to be avoided - it would be desirable to send a government official with a ONUC technical expert down to Bukavu for discussions with the Kivu officials and directives should be laid down taking into account the amount of foreign currency available for and need by the Province. In any case it will be necessary to grant without further delay import licenses for petrol, diesel oil, spare parts for machinery and cars of factories and enterprises essential for the economy of the country. Particular attention should also be given to the scarceness of bank notes owing to which many employers are unable to pay their personnel. the ex and import trade will have to be severely controlled by capable and trustworthy customs officials; few of such availables can at present be found in the Province.

Another problem constitutes the economic situation in the Maniema where transport has virtually come to a standstill. The life lines with the rest of the country have practically broken down. The value of actual stocks of mining products in the Maniema is roughly estimated at 400,000,000 francs; some mining companies are not able to hold out much longer, for instance Symetain, employing 7,300 Congolese and 48 Europeans, is on the point of closing down. A full report concerning the overall economic situation that could serve as a base for further measures to be taken can be made available from Bukavu; to get the economy going again it would be necessary to grant re-entry permits to non-Congolese technicians.

5. Finances of Province

The finances of the Province are in a deplorable state: no taxes are collected nor imposed. Hardly any control exists as regards the withdrawals by Government officials of money from the banks. It is an absolute necessity that order is introduced again; a proper budget will have to be worked out for which technical assistance is required as there are hardly Congolese officials to do so.

6. Transport and public works

The transport system of the Kivu Province is in a very bad state. I refer here to a report made recently by Mr. Leonard, Director of the OTRACO, to Mr. Boscovitch. It is mainly a question of spare parts and fuel, as well as competent personnel to direct the enterprises to get things going again. If possible, money should be made available to finish the Katobo dam (actually two-thirds finished) and to continue work on the Bukavu-Stanley road. Transhipment facilities at the port of Kalundu near Uvira should be repaired; the construction of a new port at Baraka for which Cotonco will provide the necessary funds should be started. Al these projects will help to stave off further unemployment. Plans for other projects exist in the various ministries and they might be looked into in the light of financial ~~probabilities~~. possibilities

7. Agriculture

Order has to be re-established in the National Albert Park; a committee should be sent by the Central Government to investigate the origin of the recent troubles; this national monument is to be saved at all costs. Plans for opening up new areas for agriculture exist in the Ministry; they should be studied in cooperation with the Central Government as to their possible execution. Consideration should also be given to the ~~program~~ plan of the abandonned plantations, the greater part of which may be saved for the future if immediate action is taken.

8. Justice

The proper functioning of tribunals is interrupted for various reasons. The result of this is that too many people take the law into their own hands as there is no fear for punishment. Joint ONUC/ANC patrol should be entrusted with the task to re-establish law and order. Robberies should be severely dealt with.

9. Education

At short notice measures must be taken in order that teachers now on vaccation, return to work in September. They must be guaranteed that their salaries will be paid regularly; Their return to work depends also to a large extent on the security situation.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE : ONUC LEOPOLDVILLE

Vu File

INTER - OFFICE MEMORANDUM

642/61

Bukavu, le 5 août 1961.

A : Monsieur de Reynier

De : K. W. Cuperus, Bukavu

Objet :

Me référant à mon câble de ce jour, Buka/190, je vous envoie, ci-inclus, photocopie d'un texte que la Jeunesse du Kivu m'a demandé de vous transmettre.

...

M. Soumialot, mentionné dans ce câble, est l'ex Ministre de Justice du Kivu, et Kisonga, un propagandiste du M N C, sur place. Leur action est certainement inspirée du fait que M. Kashamura, actuellement Ministre à Stanleyville, n'est pas nommé dans le nouveau Gouvernement à Léopoldville.

J'ai également reçu beaucoup de communications dont il ressort que la population aimerait voir revenir au pouvoir M. Miruho, ancien Président du Gouvernement du Kivu./.

TELEGRAMME.

CHEF ETAT
MINIPREMIER ADOULA
MINICOMEXT BISUKIRO
MINIAGRI WERGEMERE
MINIMINES RUDAHINDWA
MINIFONCIERS MAHAMBA
SECETAT KAMBALE

SUITE DECLARATION TELEGRAPHIQUE SOUMIALOT ET KISONGA MECONNAISSANT GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE JEUNESSE KIVU DEMANDE ARRESTATION IMMEDIATE MENEURS TROUBLES SOUMIALOT ET KISONGA STOP DECLARATION INTERESSES DEVANT ETRE CONSIDEREE COMME REBELLION CONTRE GOUVERNEMENT INVESTI PAR PARLEMENT STOP NON ARRESTATION INTERESSES EQUIVAUT FAIBLESSE GOUVERNEMENT ACTUEL KIVU STOP SI NON DECISION PARLEMENT CONDAMNANT OPPOSITION AU CHEF ETAT ET GENERAL MOBUTU ETRE NULLE STOP PRIERE REAGIR ENERGIQUEMENT CONTRE RECALCITRANTS NOTAMMENT OMARHI - SOUMIALOT - ET KISONGA FULLSTOP.

JEUNESSE KIVU

AGAZIHIRWE MUCHIRA SAMUEL.-

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC, LEOPOLDVILLE

Confidentielle

Bukavu, le 2 août 1961.

Réf: 630/61

Cher Docteur Linner,

... Je vous envoie, ci-inclus, une lettre datée du 27 juillet, 1961, au sujet de la situation politique dans le Kivu, de la part de M. Ladislas Maroy .

Vous auriez eu entretemps la possibilité de discuter avec M. Tickner de la situation politique ici et je ne pense donc pas qu'il y ait lieu de vous soumettre des observations complémentaires au sujet de cette lettre.

La situation politique reste tendue et le Président Omarhi déploie une activité débordante pour assurer ses assises.

M. Egbatobe, Chef de Cabinet du Ministère de l'Intérieur de Stanleyville, arrivé ici depuis le 27 juillet, avec mission d'étudier le cas des trois détenus politiques a réussi à convaincre le Président Omarhi que celui-ci n'avait aucune raison valable pour les maintenir en prison; depuis le 28 juillet, ces prisonniers sont en résidence surveillée. Cette mesure doit être interprétée comme un compromis politique, Stanleyville voulant, en tous cas, garder la Direction de la Province du Kivu-Maniéma, et pour ces raisons, Stanleyville ne peut donc faire autrement que de porter un certain appui au Président Omarhi (pratiquement le seul membre du Gouvernement prêt à suivre les directives de Stanleyville). La méfiance du Président contre l'ONUC ne fait que croître et embellir, et dans cet esprit, il a donc demandé le contrôle complet des véhicules et du personnel de l'ONUC qui passent le pont de Shangugu. Pour les mêmes raisons, il a établi une barrière gardée par la police congolaise à la limite de la zône ONUC afin de contrôler les visiteurs qui viennent prendre contact avec la Mission, civile ou militaire, de l'ONUC.

Il a également demandé qu'on lui fournisse une liste de toutes les autorités civiles et militaires de l'ONUC à Bukavu, donnant des détails sur leur passé et leurs qualités professionnelles pour qu'il puisse se rendre compte de l'utilité de leur présence à Bukavu.

Afin de ne pas accroître la tension entre les représentants de l'ONUC et le Président, j'ai donné des réponses évasives aux

./...

C. 78486

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION
IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE : ONUC, LEOPOLDVILLE

diverses demandes de celui-ci, mais, apparemment, pour plusieurs raisons, sinon de prestige, l'ONUC ne saurait y donner suite.

Il me semble difficile de prévoir actuellement de quelle façon une solution amenant à l'établissement d'un Gouvernement stable et représentant réellement les aspirations de la population pourrait être trouvée. Cela dépend, il va de soi, des résultats des travaux parlementaires en cours à Léopoldville ainsi que de la réunion prochaine de l'Assemblée Provinciale à Bukavu. Cette Assemblée devait se réunir vers le 25 août; toutefois des indications me sont parvenues, que le Président voudrait éviter coûte que coûte, que l'Assemblée soit convoquée. En effet, il a demandé au Gouvernement de Stanleyville de donner des instructions au Président de l'Assemblée dans ce sens. Si cette Assemblée a lieu, la question se posera sans doute: dans quelles mesures l'ONUC devrait fournir les moyens de transport pour faire venir les délégués jusqu'à Bukavu. De même s'il y aura lieu de prendre des mesures de sécurité pour protéger les membres de cette Assemblée, comme cela fût le cas lors de la réunion précédente en mai dernier. Vu les circonstances actuelles, cela me semblera pratiquement inévitable.

Je vous prie de me croire, Cher Docteur Linner,

Votre bien dévoué,

C. 73486

Shar o : nomination 2 apporte - Buka
Mbiko a fait nommer a la place -

SUGGESTIONS AS TO THE IMMEDIATE STEPS TO BE TAKEN BY CENTRAL GOVERNMENT TO REDRESS SITUATION IN THE PROVINCE OF KIVU-MANIEMA

---

1. Political

In view of the fact that President Omari, owing to his mismanagement of governmental affairs, has lost the confidence of his colleagues and of the population, and in order to avoid because of this:

a) Troubles such as happened in Nya-Ngizi;

b) A division between Kivu and Maniema as has been in his mind and in some of the Ministers that were dismissed by the Assemblée provinciale in June 1961 and who are all from Maniema;

Consideration should be given to the possibility to remove him from power. To achieve this without having recurrence to illegal measures or to judiciary procedures that might be initiated against him - in fact files to this effect are being prepared - I suggest that:

a) President Omari is being recalled to Leopoldville by the Central Government for consultations;

b) During his absence, Vice-President Mouley Benizeth who has the confidence of the population and his colleagues and who has been recently released from prison into which he was put arbitrarily by Omari, is given authority to run the Government on a caretaker basis;

c) Vice-President Mouley is empowered to dismiss certain Government officials who are too closely tied up with Omari's unsavoury actions;

d) At an early date the Assemblée provinciale is called together to elect a new ministerial equip. It will be necessary to have the Assembly meeting protected by ONUC military to avoid outside interferences. Probably ONUC will have to assist also in bringing the deputies for this meeting to Bukavu; whether or not individual deputies and ministers need ONUC protection depends on the attitude of the ANC;

e) Consideration is given to the desirability to replace Mr. Shango, Commissioner of State to Kivu, appointed by the Stanleyville Government in April 1961. I have been told that his appointment was not legal in view of the relevant clauses of the Loi fondamentale. Whether a new Commissioner of State could be appointed at short notice without misinterpretation of the clauses of this Loi, I am not in a position to judge at this moment. It is of utmost importance that the new Commissioner of State has full confidence of the Central Government and is able to establish good relations with all Kivu-Maniema authorities.

2. Military

In view of his unsoldiery and unconscientious behaviour, his blatant incompetence and his unquenchable thirst for alcoholic drinks, Mr. Ngedi, Acting Commander of all ANC troops and Gendarmerie in the Kivu-Maniema Province, must be replaced by a more worthy man in whom the population has confidence, who can be relied upon by the Kivu Government, and who is willing and capable to collaborate closely with the ONUC military. As to what form such collaboration could take discussions will have to be opened between ONUC military and the new Commander. A similar measure must be envisaged with regard to the officers commanding ANC troops in other areas of the Province, for instance Kindu and Goma. Their reputation and, in some cases, their past is not too god, but it may be that with a good and strong man in command at Bukavu, discipline and order absolutely essential for the economic recovery may be re-established in the outlying areas. It should be stressed that discipline can hardly be expected unless the soldiers receive regular pay.

3. Economic

Actual export and import licensing practices will have to be revised and brought in line with Central Government policy. To achieve this at

short notice - and this is absolutely necessary if a complete breakdown is to be avoided - it would be desirable to send a government official with a ONUC technical expert down to Bukavu for discussions with the Kivu officials; directives should be laid down taking into account the amount of foreign currency available for and need by the Province. In any case it will be necessary to grant without further delay import licenses for petrol, diesel oil, spare parts for machinery and cars of factories and enterprises essential for the economy of the country. Particular attention should also be given to the scarceness of bank notes owing to which many employers are unable to pay their personnel. the ex and import trade will have to be severely controlled by capable and trustworthy customs officials; few of such availables can at present be found in the Province.

Another problem constitutes the economic situation in the Maniema where transport has virtually come to a standstill. The life lines with the rest of the country have practically broken down. The value of actual stocks of mining products in the Maniema is roughly estimated at 400,000,000 francs; some mining companies are not able to hold out much longer, for instance Symetain, employing 7,300 Congolese and 48 Europeans, is on the point of closing down. A full report concerning the overall economic situation that could serve as a base for further measures to be taken can be made available from Bukavu; to get the economy going again it would be necessary to grant re-entry permits to non-Congolese technicians.

5. Finances of Province

The finances of the Province are in a deplorable state: no taxes are collected nor imposed. Hardly any control exists as regards the withdrawals by Government officials of money from the banks. It is an absolute necessity that order is introduced again; a proper budget will have to be worked out for which technical assistance is required as there are hardly Congolese officials to do so.

6. Transport and public works

The transport system of the Kivu Province is in a very bad state. I refer here to a report made recently by Mr. Leonard, Director of the OTRACO, to Mr. Boscovitch. It is mainly a question of spare parts and fuel, as well as competent personnel to direct the enterprises to get things going again. If possible, money should be made available to finish the Katobo dam (actually two-thirds finished) and to continue work on the Bukavu-Stanley road. Transhipment facilities at the port of Kalundu near Uvira should be repaired; the construction of a new port at Baraka for which Cotonco will provide the necessary funds should be started. All these projects will help to stave off further unemployment. Plans for other projects exist in the various ministries and they might be looked into in the light of financial ~~probabilities~~. possibilities

7. Agriculture

Order has to be re-established in the National Albert Park; a committee should be sent by the Central Government to investigate the origin of the recent troubles; this national monument is to be saved at all costs. Plans for opening up new areas for agriculture exist in the Ministry; they should be studied in cooperation with the Central Government as to their possible execution. Consideration should also be given to the prog~~ram~~ blem of the abandonned plantations, the greater part of which may be saved for the future if immediate action is taken.

8. Justice

The proper functioning of tribunals is interrupted for various reasons. The result of this is that too many people take the law into their own hands as there is no fear for punishment. Joint ONUC/ANC patrol should be entrusted with the task to re-establish law and order. Robberies should be severely dealt with.

9. Education

At short notice measures must be taken in order that teachers now on vaccation, return to work in September. They must be guaranteed that their salaries will be paid regularly; Their return to work depends also to a large extent on the security situation.

Original reçu à Leopoldville le 9.VIII
Transmis oralement le 8.VIII

File

Kivu

Par un message en date du 7 Aout 1961 le Commandant des Forces de l'ONUC à Bukavu nous rend compte de ce qui suit :

1. Le Président Omarhi, appuyé par le Major Kwima de Ruman Gabu, a créé de la tension à Goma par suite de ses accusations selon lesquelles l'ONU serait en voie d'acheter le Parc . Il a refusé de tenir compte du fait que, ainsi que cela lui a été expliqué, Van Pee agissait en tant que représentant du Gouvernement central et que l'argent ne provenait pas directement de l'ONU.

2. Omarhi prétend que Van Pee portait le brassard de l'ONU. Le Groupe de reconnaissance malais confirme qu'a aucun moment il n'en a été ainsi .

3. Kwima s'est conduit de façon scandaleuse. Selon des renseignements dignes de foi il aurait battu presque à mort le Directeur du Parc et maltraité et emprisonné les gardiens. Le bioligiste belge a subi des voies de fait et s'est réfugié en Uganda avec des gardiens du Parc .

4/ La police du Parc est maintenant confiée au 11 ème bataillon et l'administration est désorganisée .

5. Omarhi a quitté Bukavu le 6 Aout avec l'intention déclarée de tenir à Goma une réunion en vue de détendre l'atmosphère .
A 16 heures le 7 Aout aucune réunion n'avait encore eu lieu .

C.J./N.S.D.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le ..... 196.....

(1) N°12/ 3890 /61

Ministère des Affaires Etrangères

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Le Ministère des Affaires Etrangères présente ses compliments à Monsieur le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au Congo et a l'honneur de lui faire part de ses inquiétudes au sujet du sort de certains ministres provinciaux de la province du Kivu. Ces Ministres, Messieurs MOLEYI, RWAKABUKA et ZABONIMPA ont été arrêtés sur ordre de Monsieur Adrien ONARI et détenus à la prison de Bagira, sans qu'il ait été possible d'entrer en contact avec eux. D'après les informations qui sont parvenues au Ministère, Monsieur Adrien ONARI aurait fait état d'un télégramme venant de Stanleyville, pour réclamer la mise à mort des Ministres précités. Il envisagerait en être, de connivence avec les leaders Bakusu de Bukavu, de les faire déporter à Lubutu, où leur sécurité ne pourrait absolument plus être assurée.

Le Gouvernement de la République, légitimement ému du sort de ces mandataires publics et inquiet de voir parler contre eux des accusations sans fondement, fait un appel pressant à l'Organisation des Nations Unies pour que toutes dispositions soient prises en vue d'assurer à ces Ministres la protection des Nations Unies : les menaces graves qui pèsent sur leur vie sont suffisamment imminentes pour qu'une action urgente soit entreprise en vue de les faire libérer sans aucun retard.

Le Ministère des Affaires Etrangères remercie Monsieur le Représentant Spécial de l'attention qu'il voudra bien apporter à ce problème et saisit cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération.

Léopoldville, le 31 juillet 1961.

A MONSIEUR LE REPRESENTANT SPECIAL
DU SECRETAIRE GENERAL
ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO
à
Léopoldville.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

Bertrand

Léopoldville, le 30 Juillet 1961,

Given to me by Gardiner on archives

File

MONSIEUR LE REPRESENTANT DE L'ORGANISATION
DE NATIONS UNIS

A

B U K A V U .-

SOUS COUVERT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLQUE DU CONGO.

31
V9

- -

Monsieurle Représentant,

C'est en ma qualité de Député National, Chef de Groupement (Coutumier) de la région de Bobandana (17.000 Habitants) Président d'Air Congo, Vice-Président de la SABENA, et Planteur au Kivu, que j'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants:

De 1881 à 1952, mon père le Chef BIGLIMANI règnait dans cette région, en 1953 l'Administration Belge alors tutrice du Congo d'accord avec les habitants m'appela pour seconder ce vieux parent et lui succèder.-

A la tête de ce pays qui compte 17.000 congolais et ± 20 Planteurs européens, je n'ai pas cessé de déployer toutes mes forces pour rendre mon peuple heureux et prospère.
En effet vers 1959 mon pays était comptait parmi les régions riches de la Province du Kivu. A part les plantations des Européens mécaniquement organisés tout congolais a 10 ou 15 têtes de gros bétail et 20 à 30 de petit bétail. Leurs plantations de café ont de 1000 à 3000 arbres de caféier

Suite aux troubles continuels et aux vexations dont mes sujets sont l'objet de la part des Soldats rebelles et le Chef de Poste de Minova, je me permets de demander à l'O.N.U.C. de CREER UNE ZONE NEUTRE POUR TOUTE LA PRESQU'ILE DE BOBANDANA, en vue de contrecarer la pénétration de ces mutins. J'insiste pour que la population soit sous la protection de l'ONU jusqu'à ce que le calme et la paix se retablironr au Kivu. Ceci permettra aux planteurs européens qui sont réfugiés au Ruanda de regagner leurs plantations et reprendre leurs travaux.-

A mon absence, je prie le Représentant de l'ONU de s'adresser à MM.KABIDU Emile et WERABE Consantin qui se sont chargés de la gestion de mes affaires et du pays.-

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération très distinguée.-

SANGARA

A M. H. Linnell ONUC

AVEC LES COMPLIMENTS DE R. [illegible]

DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS PROVINCIALES DES ENTREPRISES DU CONGO.

Pour votre information,

LE 1.VIII.61.

6, AVENUE RENKIN
B. P. 84 - LÉOPOLDVILLE
TÉL. 2780 - 2286

ASSOCIATION DES ENTREPRIS
DE LA PROVINCE DU KIVU

A. E. P. Ki.

ADRES. TÉLÉG. «INTERINDUS»
TÉLÉPHONE 2555

BUKAVU, LE 28 juillet 1961.
B. P. 2487
88 BD REINE ELISABETH

Monsieur le Représentant Général
de la F.E.C.
B.P.84,
LEOPOLDVILLE I

Se → pj

BV-196

Monsieur le Représentant Général,

INFORMATIONS

I/- IMMIGRATION : Bukavu se trouve particulièrement défavorisé dans ce domaine, parceque toutes les demandes de permis d'entrée sont soumises au Président Omahri . Alors que peu de difficultés sont faites aux immigrants entrant par Uvira ou par le Nord de la Province, ou encore par Kindu via Stanleyville, accéder à la province par Shangugu devient une aventure compliquée et risquée . On en arrive à la situation absurde où des personnes pouvant se croire en règle sont expulsées par le Gouvernement du Kivu,non parce qu'elles sont indésirables, mais parce que le Président Omahri ne reconnait pas la validité des documents délivrés par le Gouvernement Central de Stanleyville ou par des fonctionnaires de sa propre administration. .

C'est même vrai pour le permis de visite délivré par le fonctionnaire installé au pont de la Ruzizi ,à Bukavu même ...

C'est la raison pour laquelle Symétain,malgré nos efforts,n'a plus d'agent ici, alors qu'elle en avait deux jusque hier : le premier a été trouvé, -après plusieurs mois de présence dans la province- avec un permis délivré à Stanleyville (lui donnant pourtant l'autorisation de rejoindre son lieu de travail dans le Kivu) - indésirable ; le second avec un permis de visite (qu'il essayait de faire changer en permis permanent . Tous deux ont été expulsés par le Président en personne .

Voici les documents que l'étranger doit porter sur lui à Bukavu,outre son permis de conduire :

- un permis d'entrée (Président)
- un laissez-passer (Sûreté)
- Un permis de circulation (Sûreté)
- Facultatif : un permis de circulation pour technicien étranger (cachets de la Sûreté, du Commerce Extérieur et de l'A.N.C.)
- Reçu de la C.P.M. (Receveur des impôts)
- Carte d'immatriculation
- Nouveau : Carte de résidence (Ministre de l'Intérieur)
- Laissez-passer ONUC (depuis aujourd'hui,devrait être complété par un cachet de la Sûreté ??)

Les dates d'échéance de ces documents sont toutes différentes.

2/- BULLETINS PROVINCIAUX : Le Bulletin Provincial N° 2-3 de mars avril 1961 est sorti de presse aujourd'hui . Le dernier arrêté qu'il fait paraître date du 1er mars . Nous n'avons pas pu trouver le Bulletin N°1 . D'autre part, de nombreux arrêtés (presque toujours d'interdiction) sont sortis depuis le 1er mars, soit qu'ils ont été lus à radio-Bukavu,soit,plus simplement,qu'ils ont été proclamés en ville par une voiture radio.

-/-

Bukavu, le 28/7/61

INFORMATIONS (2-

Nous avons essayé, en vain, de trouver les textes de ces arrêtés au Secrétariat Provincial, au Contentieux et à la Commune . Quant à la Poste Centrale de Bukavu, elle possède bien la liste des abonnés au Moniteur Congolais (Léopoldville) mais non celle des abonnés aux Bulletins Provinciaux "puisqu'il ne parait tout "de même pas" (Le bulletin N°2-3 n'est pas encore arrivé à la Poste) .
En fait, le Percepteur principal ne sait pas s'il y existe des abonnés ...

3/- FORCES DE L'ONUC : Suite aux tensions dont Bukavu est le théâtre, Uvira n'a pas encore son détachement malais .

D'autre part, veuillez trouver ci-dessous, un extrait de lettre adressée par le Président du Gouvernement provincial au Colonel commandant les forces nigériennes (Réf. paragraphe I de notre lettre du 23 juillet) :

"Vous réquisitionnez beaucoup de caisses d'aimants pour attirer ou annihiler "les effets des balles ou des bombes dans une bataille" ....

En vous écrivant ce qui précède, notre intention n'est pas de sacrifier aux plaisirs de l'anecdote facile, mais de montrer quelques affets de l'incohérence ambiante et de ce que nous pourrions appeler la "non prestation" des services élémentaires de l'Etat .
Il n'entre pas dans nos attributions d'être optimiste ou passimiste, mais nous nous demandons s'il existe assez de Congolais capables pour redresser une situation si compromise, alors que les plus intelligents se détournent de la fonction publique -qui les met au désespoir - pour s'accrocher aux entreprises où ils trouvent à exercer leurs qualités dans un climat plus sain.

Et nous sommes inquiets de constater que quelques hommes peuvent mener - consciemment ou non - ce pays à la ruine contre la majorité de la population, malgré les efforts considérables des entreprises et colons, et en présence de l'ONUC .

Peut-on reprocher aux représentant locaux de l'ONU d'avoir compris cette situation, et de ne pas l'accepter, malgré les raisons tenant à la structure de l'ONU ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Représentant Général, l'assurance de notre considération très distinguée,

Le Directeur,

J.DE MOT

C.C. C.E.C. BRUXELLES
COMMISSION DU KIVU - BRUXELLES

1° Août 1961.

AC/F.60/D.11.

RAPPORT SUR LA SITUATION GENERALE DANS L'ETAT DU KASAI.

1.SITUATION POLITIQUE - SECURITE.

(sous toutes réserves quant à l'exactitude de certaines informations parfois contradictoires et de l'actualité)

La nouvelle de la désignation de M. C. Adoula comme formateur du nouveau gouvernement est généralement bien accueillie au Kasai tant dans les milieux congolais que belge qui considère l'intéressé comme un homme fort et énergique.

La semaine écoulée a été au Kasai, assez riche en évènements hélas regrettables.

En territoire de Dimbelenge, révolte de la population suivant certains, des "jeunesses" suivant d'autres, contre le détachement de l'Armée Nationale fort de 25 hommes environ. Jusqu'à présent, on n'aurait retrouvé que 3 corps et un blessé amené à Luluabourg y est décédé. On parle de 17 disparus dont on est sans nouvelles à ce jour. Alertée par quelques rescapés, le Commandement de l'Armée Nationale aurait envoyé sur place un contingent transporté par dix camions partis de Luluabourg tandis qu'une partie du détachement de Lusambo aurait fait mouvement également. La répression entreprise contre l'avis, dit-on, des autorités civiles, aurait fait 60 vic--times environ suivant certains, 150 à 200 suivant d'autres. Pen--dant ce temps, on se livrait militairement à la cité de Luluabourg à une véritable chasse à l'homme contre les Bakwa-Luntu qu'on amen--nait en prison. Il n'est pas certain qu'à ce jour, toute la troupe ait accepté l'ordre de repli. Suivant certains, un détachement resté sur place rechercherait encore 17 disparus.

La route Luluabourg/Lusambo serait jalonnée de pieux plantés par la population pour entraver la circulation et même de trous du type "piège à éléphant". Pour certains, les militaires tués auraient été victimes d'un de ces pièges.

L'exode des Baluba du territoire de Lusambo en direction de l'Etat du Sud-Kasai s'est accélérée et ferait des victimes par centaines au long des routes: maladies, épuisement, famine. Avant leur départ, comme ils l'ont fait ailleurs antérieirement, les émigrants détruisent les biens qu'ils abandonnent, par le feu.

ONUC.

Les troupes nigériennes sont toujours attendues pour la relève des ghanéens qui semblent préparer un départ.

M. Caballero, officier civil en chef de l'Organisation à Luluabourg est parti par avion via Léopoldville précipitamment et dit-on définitivement, le 1° août. Il est remplacé par M. Tickner que nous ne connaissons pas encore son arrivée étant du 1° août également.

Monsieur KAUFMAN, Officier civil chargé des affaires économiques est parti pour Léopoldville par même avion du premier août précédé, comme nous l'avions écrit, dans notre rapport F.56 du 23 juillet 1961, d'un rapport sur la situation économique du Kasai et particulièrement du Sankuru.

Au retour de Mr Kaufman à Luluabourg, peut-être pourra-t-on, enfin, entreprendre le départ en convoi escorté à Lodja (voir rapport F.47 du 16 juillet 1961). Il faudrait pour cela que le concours des militaires soit totalement assuré. Ce concours semble être conditionné notamment:
1° par la relève nigérienne
2° par l'arrivée de renforts.

Aux dernières nouvelles, des renforts seraient attendus mais ~~la tension~~ l'attention des militaires ne serait-elle pas plutôt axée sur le Katanga?

Partiraient pour Lodja demain jeudi de Luluabourg MM Silva Fils (~~et Kaululu~~ Hénmululu) et Putmans dit "Jan". Initiative sympathique mais risquée.

L'abbé Athanase aurait des déboires avec les troupes de Stanleyville cantonnées à Lodja, pour ne pas les avoir payées ces derniers temps. S'étant rendu à Stanleyville pour obtenir des fonds, il aurait été battu et serait rentré découragé à Lodja. Il aurait envoyé un télégramme à Luluabourg afin d'obtenir des garanties de sécurité ayant l'intention de s'y rendre pour entretenir les autorités du Kasai et tenté de les convaincre de venir à son secours (ce serait l'occasion pour les commerçants réfugiés à Luluabourg, d'avoir des contacts avec lui qui est, ou au moins a été, l'homme fort de Lodja).

2.- SITUATION DANS L'ADMINISTRATION.

Fin juillet, les fonctionnaires n'ont été que partiellement payés faute de billets de banque. On estime à 7 millions la somme que n'a pu produire la Banque Nationale pour faire face aux besoins à l'échéance mensuelle.

Pendant ce temps, on continue, par favoritisme, à gonfler les

effectifs d'un nombre impressionnant de parasites. Chacun y va, en cette matière, de sa petite initiative. Nous avons vu hier un Chef de service refuser d'admettre un planton de plus qu'on tentait de lui imposer. Raison invoquée: limitation du budget. Le Chef de Service a dû s'incliner. Ajoutons que, sans doute, il se méfiait de l'homme qu'on lui imposait. En effet, la délation est organisée dans cette atmosphère de méfiance.

A notre connaissance, l'Administration n'a pas fait application à son personnel sous contrat, du décret sur le contrat de louage de services ni de l'augmentation de 30% du salaire minimum résultant de l'Ordonnance n° 46 du 7 juillet 1961, en son art.3.

L'office des licences est fermé à Luluabourg, pour deux mois dit-on. Nous comprenons qu'il s'agit de la transition du régime instauré par le gouvernement congolais au régime contrôlé par l'O.N.U. (réunion de Léopoldville, Conseil monétaire-O.N.U.C./F.E.C.- Chambre de Commerce Léo du 26/VII/61 dont mémorandum transmis à F.E.C.Bruxelles par F.E.C.Léo en annexe à sa lettre F.756/D.351o du 28 juillet 1961).

3.- SITUATION DANS LES ENTREPRISES.

Frigokasai, suite à la fermeture de l'Office des licences, a des appréhensions pour ses approvisionnements futurs.

Un premier rapport a été fourni (F.66 du 29/VII/61) sur les incidents de Kakenge (Exforka). Un deuxième suivra prochainement sur la suite des événements.

A Tshikapa (Forminière), le Président Mukenge mise sur l'entrée en fonctions d'un nouvel Administrateur territorial reconnu pour sa fermeté en d'autres occasions, tant sous le régime congolais qu'antérieurement sous le régime belge (voir rapport séparé).

Nous sommes sans nouvelle de la Cie du Kasai à Domionge (région Bakuba).

Diverses entreprises auraient reçu sommation par huissier provoquée par le service des impôts d'avoir à verser dans les huit jours les 20% supplémentaires environ sur les revenus des sociétés pour les années 1957 et 1958 (exercices 1958-1959). L'information nous venant d'un non membre (Mr Sernesels), nous n'avons pu, jusqu'à présent, s'il s'agissait du décret du 2o janvier 1960 paru au Moniteur congolais n° 4bis du 2o janvier 1960. Semblent n'être visées que les sociétés n'ayant pas de siège en Belgique. De plus, l'information reçue est très imprécise et nécessité un examen complémentaire.

4.- SITUATION SOCIALE.

Statu quo quant aux salaires. Le Président Mukenge semble cependant décidé à faire appliquer intégralement, donc y compris l'art.3, l'Ordonnance n° 46 du 7 juillet 1961 . Plusieurs minis-

tres et fonctionnaires restent cependant adversaires de l'augmentation de 30% du salaire minimum mais il est à craindre que le Président ne tienne pas compte de leurs avis ni des objections que nous avons exposées à lui-même et à ses collaborateurs.

Statu quo à la Banque du Congo quant aux revendications présentées par le personnel mais il ne s'agirait que d'une trève due à l'hospitalisation du Directeur local, Mr Degroot. Le personnel de la B.B.A. revendique les mêmes avantages supplémentaires que ceux qu'accorderait éventuellement la Banque du Congo. Le Directeur de la B.B.A. a l'intention de calquer son attitude sur celle de son confrère. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici d'augmentation du salaire minimum.

L'imprimerie du Kasai, qui n'est pas membre de l'association, a, d'ordre de son administrateur-directeur, Mme Dechamps, écrivant de Léopoldville, appliqué l'augmentation de 30% calculée sur le minimum à tous les membres de son personnel. Geste regrettable qui peut-être n'aura cependant pas de répercussion ailleurs étant donné le peu d'importance en nombre de l'effectif (18 unités).

A notre connaissance, aucune autre firme n'a consenti l'augmentation.

Cependant, le B.C.K., comme signalé précédemment (voir rapport F.47 du 16 juillet 1961) a consenti un relèvement des barèmes applicables au Kasai comme au Katanga. Son barème s'établit comme suit dorénavant, sauf erreur ou omission:

Cote 4: frs 48,70 (+ 6,50)
cote 6: frs 53,10 (+ 7,00)
cote 7: frs 58,60 (+ 8,00)
cote 10: frs 74,40 (+ 9,00)
cote 12: frs 86,70 (+ 10,00)
cote 14: frs 106,00 (+ 11,00)
cote 20: frs 155,30 (+ 11,50)
cote 21: (+ 12,50)
cote 24: (+ 13,00)
cote 28: (+ 15,00)

Ces chiffres ont été notés au vol.

La paye de fin juillet sur la place de Luluabourg, quoique faite suivant anciens barèmes n'a provoqué, à notre connaissance, aucune réaction.

5.- SITUATION DES TRANSPORTS.

B.C.K.

Tonnages évacués de Port Francqui en juillet 1961 (au 30):

- poisson: 106 tonnes
- inflammables: 1974 tonnes (dont importantes quantités d'essence d'aviation pour l'O.N.U.)
- vivres: 1040 tonnes (aide réfugiés)
- divers: 1383 tonnes
- autos: 59 tonnes
- huile de graissage: 85 tonnes
- huile de palme: 825 tonnes
- total: 5472 tonnes

- prévision pour août: 8.000 tonnes.

Nette amélioration des tonnages transportés.

Nous ne sommes pas encore en possession des chiffres de stock à fin de mois à Port Francqui.

Otraco.

Nous sommes sans réponse de l'Otraco à notre lettre F.39 du 12 juillet 1961 mais suivant Mr Detroux Représentant à Léopoldville du Comitra, des démarches seraient faites auprès de l'ONU à Léopoldville pour obtenir protection sur le Sankuru de la navigation et des ports.

Nette augmentation des transports sur Léo/Port Francqui.

Aucune reprise sur le bief supérieur Port-Francqui/Luebo, faute de sécurité (?).

M.A.S.

Vu Mr Hellebaut à Luluabourg dans le cadre de l'opération amorcée par l'Association avec l'ONU et reprise par Mr Magnée, directeur des M.A.S. à Luluabourg (voir rapport F.47 du 16 juillet 1961). L'idée fait son chemin. Des entretiens ont eu lieu entre MM Hellebaut, Dubois et Magnée d'une part, Caballero et Kaufman de l'ONU d'autre part. La M.A.S. envisage favorablement le rachat d'une douzaine de gros véhicules neufs appartenant à l'ONU qui serviraient au transport routier du Sankuru, notamment sur les lignes Bena-Dibele/Lodja (avec escorte ONU) et Lusambo/Kabinda.

6.- POPULATION EUROPEENNE.

Statu quo.

Le Directeur: Le Président:

A. CASSALETTE J. DELHEZ

Rapport transmis à raison de un exemplaire à:
- Mr Le Président du Comité d'Etudes et de Coordination de la F.E.C.
- Mr le Président de la Commission des Entreprises du Kasai, Bxlles
- Mr Le Représentant Général de la F.E.C. à Léopoldville.

Bukavu

cc c/Prc/140/1/2
See log file

28 July 1

Mr. K.W.Cuperus, ONUC Civilian Officer, Bukavu
J.de Reynier, Principal Administrator of Civilian Affairs in the Congo

.... Please find enclosed a request by Mr. Antoine J. Omari, Coquilhatville concerning the repatriation of his family from Kivu-Maniema to Coquilhatville.

2. We would be thankful for your help in this matter.

J. de Reynier

cc: ONUC Civilian Officer,
Coquilhatville

Antoine J. OMARI
COQUILHATVILLE.-

Coquilhatville, le 11.7.1961

Monsieur AZZAM,
Représentant des Opérations
Civiles de l'O.N.U.
á COQUILHATVILLE.-

Monsieur le Représentant,

En confirmation de nos entretiens antérieurs, j'ai l'honneur de solliciter la bienveillante intervention des services des Nations-Unies au Congo pour les faits suivants :

1.) Ma femme AFERI FEZA Léonie et mes enfants Prosper et Gérard se trouvent bloqués dans le Maniema et vivent dans l'insécurité depuis plusieurs mois. Je suis sans leurs nouvelles depuis le 25 décembre dernier. Je saurais infiniment gré aux services de l'O.N.U. de bien vouloir les ramener le plus rapidement possible á Coquilhatville via Léopoldville.
Ci-aprés, quelques indications d'ordre géographique de leur demeure :

Province du Kivu-Maniema
District du Maniema
Territoire de Kibombo
Chefferie des Ankutshu (chef-lieu Wembo-Lusamba)
Village Defu
Route Kibombo-Lubefu - Km. 115.

2.) Ayant résidé á Elisabethville jusqu'au 22 avril dernier comme invité du Gouvernement Katangais, j'ai laissé en cette ville, dans une chambre du Guest-House sis Boulevard Elisabeth No 1681, les effets ci-aprés :

- 1 fusil de chasse calibre 12
- 1 pistolet FN. 9 mm court (enfermé dans une serviette)
- 1 lot de cartouches emballées dans un paquet de linge
- 2 costumes et plusieurs chemises
- 4 paires de souliers
- des imprimés et divers petits objets.

N'ayant plus de possibilité de retourner á Elisabethville, je vous serais trés obligé de bien vouloir intervenir pour me faire parvenir ces biens á Coquilhatville, á votre plus prompte convenance.

Il est á préciser que le serviteur du Gouvernement Katangais, assurant la garde de l'immeuble précité (et logeant dans une annexe sise dans la parcelle), est au courant de tout ce qui m'y appartient.

En vous remerciant vivement pour votre bienveillante intervention en ce qui précéde, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma parfaite considération.

A. J. OMARI.
COMMISSAIRE GENERAL EXTRAORDINAIRE

JK/TTh.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Ministère des Affaires Etrangères
et du Commerce Extérieur

Réf. n° :

Annexe

Objet

le 15 JUIL 1961

N° I2/CONT./ 3700 /61

Effets de Mr. OMARI
restés à E'ville.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo présente ses compliments à Monsieur le Chargé d'Affaires de l'Organisation des Nations Unies au Congo à Léopoldville, et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

" Monsieur OMARI, J. a laissé ses effets personnels à Elisabeth-
" ville. L'intéressé sollicite l'intervention de l'O.N.U. afin
" que ces objets lui soient expédiés à Kindu, dans le Maniéma,
" dès qu'il lui sera possible de regagner ce poste. La liste
" de ces objets se trouve dans la lettre en annexe.

" D'autre part, Monsieur OMARI demande les nouvelles de sa fem-
" me et de ses enfants qui se trouvent à Defu, Chefferie Ankutshu
" (Wembo Lusamba) territoire de Kibombo, à quelque cent kilomè-
" tres sur la route Kibombo-Lubefu".

Le Ministère des Affaires Etrangères saisit cette occasion pour renouveler à Monsieur le Chargé d'Affaires de l'Organisation des Nations Unies au Congo, les assurances de sa considération très distinguée.

Léopoldville, le juillet 1961.

A Monsieur le Chargé d'Affaires
de l'Organisation des Nations
Unies au Congo,

à

LEOPOLDVILLE.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

12 July 1961

Dr. S. Linner, ONUC, Leopoldville

J. Azzam, Coquilhatville

Request from Mr. A.J. Omari, Commissioner Extraordinary

Further to my cable JA-7 of this date, I am enclosing herewith the letter received from Mr. A.J. Omari, Commissioner Extraordinary for the Equateur Province, requesting UN assistance for bringing his wife from Kivu Province.

cc. Mr. R.J.B. Rossborough, with a copy of the letter

BV-302
BUKE-955

28 July 1

Mr. K.W.Cuperus, ONUC Civilian Officer, Bukavu
J. de Reynier, Principal Administrator of Civilian Affairs in the Congo

Please find enclosed a request from Bukavu cases file

Mr. Jean-Marie Z'Okytham, B.P. 122, Luluabourg.

I would be grateful if you would kindly take this matter into your consideration.

1.8 Cuperus demande si sa fille (12 ans) est autorisée à voyager avec l'ONU

2.8 Je répondis : Oui à moins qu'il n'y ait aucun autre moyen

Bukavu, le [illegible] juillet 1961.-

A Monsieur CUPERUS
Chef de la Mission Civile
de l'O. N. U. C.
à BUKAVU.

/STRUCTEMENT CONFIDENTIELLE/

Après mille idées et avec grande amertume, j'ai l'honneur de vous adresser la présente pour vous exprimer mes désirs qui sont aussi ceux de la population Nord-Kivu et Sud-Kivu et en particulièrement les Bashi.

Ce dernier temps l'élite Mushi n'a plus droit ni à l'usage des biens matériels ni au travail. Cette perte de deux principaux droits primordiaux est secondée par d'autres faits plus cruels : les fusillades (comme c'est le cas dans la région de Nya-Ngezi), les arrestations arbitraires, les accusations calomnieuses, la privation totale de la liberté d'opinion et d'expression ... etc...

Nous sommes étouffés par les puissances des armes, intimidés jusqu'à ce que, un grand nombre d'entre nous ne passe plus la nuit à la maison, nous vivons comme des nomades dans un pays qui est le nôtre ! Nous ne devons plus notre vie qu'à l'O.N.U.C. !

Les arrestations despotiques massives sont encore prévues. L'O.N.U. peut-elle se désintéresser de la population opprimée et abandonner cette population au destin d'un dégradant esclavage ?

Nous demandons à l'O.N.U.C. de tenter tous les moyens permis pour restaurer cette dignité humaine compromise par les politiciens autoritaires qui veulent tout faire aux forces d'argent et qui ne visent que leurs intérêts personnels en voulant toujours éliminer la partie de l'opposition. Aussi dis-je qu'actuellement nous ne marchons plus avec la politique mais cette élite en question ne marche qu'avec l'idéologie, la logique, en voulant toutefois faire respecter le droit de l'homme.

Il paraît cependant que l'ONUC peut se rendre interprète de l'élite de ce pays, car elle est le témoin oculaire de la dure situation que nous souffrons ! La perte diabolique des personnes et des biens dans la région de Nya-Ngezi explique largement le plan cruel de nos antagonistes ! Les observateurs sont toujours là, mais pour nous sauver il ne faudrait pas seulement être observateur sinon nous périrons tous dans ces flots de ce Congo qui fume !

Cette perte où plus de 60 personnes ont perdu leur vie, où plus de 1.000 maisons ont été incendiées découvre à suffisance combien nos ennemis sont cruels envers nous - malgré une telle catastrophe ces gens n'ont pas encore assouvi leur vengeance ! Ils cherchent à tout prix provoquer les militaires pour nous extérminer !!

Nous désespérons souvent au moment où l'ONUC qualifie ces faits être affaires intérieures ! car à mon avis, rien n'est plus grave que perdre la vie !

L'ONUC peut se rendre compte qu'actuellement il n'y a pas un Gouvernement Central avant que le Parlement se prononce, à ceci l'ONU devait savoir que cette période est une période de vengeance et que par conséquent, il faudrait que l'ONUC prenne plein pouvoir sur toute l'étendue de la République avant qu'un Gouvernement soit sorti du Parlément.

.../...

Si je parle plein pouvoir, c'est pour dire que l'ONUC devait prendre la défense des personnes attaquées puisqu'elles sont d'une telle ou telle politique ou puisqu'elles ne laissent pas leur idéologie en péril.

Monsieur Omarhi, pour mieux réussir sa politique, il avait tout d'abord acheté le Mwami Kabare Alexandre ainsi que son fils Kabare Albert. Ces deux personnes sont les éléments les plus dangereux pour opprimer les Bashi ! Pour commencer, moi-même étant Administrateur de Territoire à Kabare dans mon pays natal, où sont mes père, mère et frères, Mwami Kabare avait conseillé le Président Provincial de me faire arrêtér - c'est ainsi que je fus arrêté en date de 27 mai 1961 avec mon Commissaire de District Monsieur CHYROMOD Etienne et un grand nombre d'élite Bashi et d'autres ressortissants du Nord et Sud-Kivu. Après mon arrestation tous les sous-chefs de la région furent arrêtés par Mwami Kabare et en collaboration de son fils Albert ! Plusieurs sous-chefs de la région sont jusqu'alors réfugiés. Après ma sise en liberté, j'ai trouvé qu'on avait déjà nommé un autre Administrateur à ma place. Le nouveau Administrateur de Territoire est bien un Mukusu ! Voilà comment le plan de nos collègues se réalise toujours !

Lors de cette dernière arrestation (arrestation du 27 mai 1961), nous avons découvert notre vie grâce à vous - car sans vous nous sérions tous décapités.

Vous comprenez mieux que moi, Monsieur le Chef, qu'une arrestation doit toujours être motivée ! Dans notre Kivu et surtout à cette règne de Monsieur OMARHI c'est toute autre chose, car je fus arrêté sans le pourquoi et je fus mis en liberté sans papier ni comparution devant la justice ! Maintenant Monsieur Omarhi s'oppose à votre Mission puisque vous n'avez pas admis que l'on puisse nous décapiter !!

Dans le cas où le Quartier Général de l'ONUC douterait du pouvoir exceptionnel qu'il pourrait octroyer à l'ONUC à Bukavu, je vous communique en annexe la lettre circulaire rédigée par les Bakusu en vue de nous intimider et nous extérminer. Vous pouvez aussi vous rendre compte de ce que, les personnes arrêtées ne sont que les ressortissants du Nord et Sud-Kivu !

Il est donc à comprendre que toutes les souffrances que nous souffrons sont dues à ce que nous voulions défendre sans violence les droits de la personne humaine, sa dignité et sa liberté au moment où notre antagoniste, notre tyran, dans une soumission absolue, au nom d'un totalitarisme inhumain, veut à tout prix méconnaître les droits primordiaux de l'homme.

Comment pouvons-nous résister devant ces gens qui ont l'armée derrière eux et qui n'ont pas la conscience individuelle ? L'autorité du loi morale, l'autorité du droit naturel, l'autorité de Dieu Souverain, créateur, Législateur et Juge Sûpreme - ne sont plus reconnues !

Comme Staline, Monsieur Omarhi et ses adjoints veulent liquider leurs adversaires pour consolider ainsi leur parti et qu'ils deviennent par la suite chefs incontestés de leur doctrine dans le Kivu !

Au nom de la population, je vous demande de ne pas qualifiér ces agissements bêtes en affaires intérieures, car c'est bien l'ennemi numéro un qui proteste ses droits. Je vous prie de bien vouloir vous faire interprète de la population souffrante du Kivu auprès du Quartier Général de l'ONUC et demander que l'ONUC puisse changer ces règlements d'ordre intérieur pour venir au sécours de la population opprimée.

.../...

Pour finir, je vous fais connaître que nos antagonistes sont capables de tout faire pourvu qu'ils réussissent ! Sans vous, nous mourrons tous. Les observateurs remarquent ques les éléments Bashi sont mis en disponibilité sans motif comme par exemple CHYROMOD Etienne, BOJI Dieudonné, RUGEMANINZI Paul, MAROY Ladislas etc...
D'autres sont réfugiés à Léopoldville ! Tout ceci est fait pour intimider la population.

Combien de fois vous avez entendu ou vu que non ennemis étant destitués par l'Assemblée, ne voulaient même pas céder la place ministérielle !

Pourquoi Monsieur MOLEY vice-Président et Ministre des Affaires Intérieures est arrêté avec le Ministre Rwakabuba ainsi que le Député Nzabonimpa ? Tout ceci puisque ces personnes ne veulent pas agir bêtement et aveuglement et puisque elles veulent marcher avec un bon sens pour restaurer la confience et travailler pour l'économie de notre pays.

Monsieur le Chef de la Mission, au nom de la population, je vous remercie de tout ce que vous avez fait et ce que vous comptez encore faire pour nous. Je vous demande en tout et pourtout, de ne pas nous laisser entre les mains de ces méchants qui ne veulent que de nous décapiter.

Dans le cas grave, nous vous prions d'ouvrir votre zone pour recevoir les personnes poursuivies afin de pouvoir sauver leur vie.

Moi personnellement, étant bien poursuivi par mes ennemis Bakusu ainsi que par leurs valets le Mwami Kabare Alexandre et son Fils Kabare Albert, je vous demande si vous ne pouvez pas faire des démarches pour que je sois à l'étranger, car dans cette Province et aussi longtemps que c'est Monsieur Omarhi qui est au pouvoir, je risque perdre ma vie quoique je sois innoncent.

Je vous prie de bien vouloir vous rendre à cette prière que je vous fais Monsieur le Chef de la Mission, et penser toujours à la cruauté de ces méchants dirigeants afin de pouvoir nous sauver.

POUR LA POPULATION DU KIVU-NORD ET SUD,

MAROY Ladislas,

Administrateur de Territoire(empêché)

P.S. Nous insistons dès maintenant :
1) de créer dans l'immédiat une zone neutre entre Stan et Bukavu et cela pour des raisons que vous n'ignorez pas.
2) Que l'ONU prenne sous sa protection et sa seule responsabilité les intérêts de la Province du Kivu et cela jusqu'à la clôture des travaux du Parlement.
Ceci rencontre les désirs de la masse de la population de ce pays.

n° 59/61/Cab/C.E.
du 23 mai 1961

APP SOLENNEL A TOUT ANKUTSHU (B SU-BATETELA) DE BONNE VOLONTE SUR NOTRE COMMANDEMENT (PARCHEMIN) QUE NOUS DEVONS CONNAITRE PAR COEUR ET QUE VOUS A VEZ OUBLIE SANS DOUTE.-

---

M O Y O

1/ Tout Mukusu doit l'estime et confienceparfaite à notre feu Libérateur LUMUMBA Patrice le plus grand leader du Congo-Maniema.

2/ Tout Mukusu-Atetela est recommandé de faire un effort spécial pour montrer sa noblesse, crier fort et partout pour intimider les autres races qui sont à coté de nous et qui nous cause de honte.

3/ Ne jamais avoir peur de montrer et de faire convaincre les gens de notre supériorité où s'inspirer notre émulation, car derrière nous, nous av ns une force suprême (cap Saio pour Bukavu) à nous aider sans hésiter sur quoique ce soit.

4/ Après que les autres tribus sont intimidés par nos ménaces de mort et cris, nous seront prêts à les soumettre à notre domination totale.

5/ Ne pas avoir peur de perdre baucoup d'argent (voir le Président de l'Assemblée Provincial), nous en avons en suffisance, celà est le seul moyen malicieux pour avoir facilement tout le Congo en nos mains. Sans gaspiller de l'argent nous n'aurons pas la facilité de nous attirer d'adeptes, car le Congo doit devenir notre possession et notre domaine ANKUTSHU.

6/ Vous étes sans ignorer que les ressortissants du Kivu et Nord sont nos enne mis sans eux le Congo seraiy déjà notre souvernaiyé car à l'époque des Arabes notre race avait ravagé plusieurs pays qu'elle avait mis sous notre domination

7/Nous devons poursuivre l'oeuvre de nos parents et si nous ne parvenons pas à soumettre quelquestêtu de ce te race, recourir à la force, sinon à la violen ce.-

8/L'armée la plus forte qu'il faut se servir dès le début et le mensogge, car une fois excité la ma se, l'accusé se verra attaqué et ne pourra plus le concurrencer.-

9/Le plus grand ennemi de notre initiative est le Clergé, il a le plus grand monopole sur plusieurs gens et surtout ceux du Sud-Nord. Il faut employer la ruse pour l'en paralyser jamais le ~~resepcter~~ respecter, lui chercher le plus de misère pos ible pour qu'il n'ait pas de moyens de nous opposer aux ennemis. Chercher tous les moyens faux pour l'opposer au peuple, même à ses fidèles, à fin de changer sa doctrine, et imposer notre doctrine que vous connaissez.-

IO/Exciter la masse de ne ja ais pratiquerni croire à la réligion chrétienne, pour que celle-ci puisse se révolter plus facilement contre tous les missionnaires et prêtres séculiers.-

11/Quand le Congo sera en ~~tin~~ entier à notre pouvoir, nous mettrons tous les nôtres au pouvoir à tous les postes de com ande, et les intéllectuels d'autres races seront petit à petit supprimés. Inutile de vous rappeler l'histoire de notre vieux Père NGONGO-LUTETE.-Il est nécessaire d envoyer les nôtre dans toutes les universités du monde le plus grand nombre en RUSSIE où nous aurons bea ucoup plus de prilivilège. Les finances que notre eu chef Politique LUMU MBA a touché est uniquement pour arriver à ce fait. Nous voulons faire notre devoir(COMMUNISME)

I3/ Vous vous adresserez aux gens qui sont faciles à dominer et tro per, car ceux-là nous servirons pour convaincre leur frères de race à adopter notre doctrine. Ils croiront tous ce que nous leur faisons du bien et l'unité avec eux et partout nous devons les avoir tel que les colonialistes faisaient semblant à nous traiter humainement.-

Est-ce que vous connaissez l'assemblée Provincial? est bien ! connais ez-vous le Président de cet assemblée ? Je puis vous dire Cher Frères de race que celui-ci est déjà dominé par notre argent. Il ne veut plus que quelqu'un de sa race lui parle quelque chose mais hélas !! il est maintenant interressé à notre coté voyez-vous et c'est pour cela je vous rappelle que notre Gouvernement Provincial (BAKUSU-MANIEMA) sera fort est bien soutenu. Je vous rappelle également que l'armée (Notra Major) nous comprend très bien et soyez fiert et fort parce que nous dominerons tout le Congo et en particulier au Kivu-Nord.-

.../...

14/ Ne jamais refuser ceux d'autres races de se faire membres chez nous, mais jamais les faire confience ni les placer où ils peuvent être bien considérés.

15/ Ne jamais vous trahir entre ~~xxxxxxxx~~ vous-même s'il s'agit de la mort; vous garderez ~~xx~~ les calmes si vous n'avez pas l'argument à Présenter.

16/ Savez-vous que notre Cher frère SHANGO Joseph (Commissaire d'Etat) est venu à Kisangani spécialement que pour intimider et faire la dictature à tous ceux qui sont contre de notre Gouvernement et pour prendre des mésures ; nous av ns créé chez nous (surtout à LUBUTU) une Prison où nous dirigerions tous les imbéciles qui ne veulent pas nous suivre dans notre dictature.

17/ Nous remercions également notre CHER CAMARADE KASHAMURA ANICET celui qui nous a donné le chemin à suivre en arrêtant surtout ..... et vous voyez que maintenant tout le monde est très intimidé sauf nous les sortissant du Manième.
Le Congo nous le ~~xxxxxxxxxx~~ prendrons en main et nous appliquerons notre livre intitulé "MANIEMA PAYS DES MANGEURS D'HOMME" (celui qui n'est en possession de cette bronchure il n'a qu'aller chez moi) un livre coûte 250,- F. pour les ressortissants du Maniema et les autres qui veut s'amuser de lire coûtera 500 F. seulement.

Si nous écoutonsà ce point, nous appliquerons notre fêtiche qui est la plus puissante du MONDE.

Ainsi nous dominerons le Congo entier et nous soumettrons tous les peuples congolais pendant toute l'éternité - A M E N ! !

REMARQUE TRES IMPORTANTES : Ceci reste secret formel entre les ANKUTSHU seulement le montrer à qui que ce soit d'autre ethnie. Et si par malheur ceci tombe dans la main d'autre race que nous, renier catégoriquement le fait et dire que ce sont des ennemis qui sont rédigé des tels idées pour nous causer d'ennuis.-

N.B. Celui qui reçoit copie de la présente est prié de faire une communication aux autres ANKUTSHU.

D'avance, on vous remercie.-

O M B O C H E K A

Le Président d'Ankutshu-Batetela.

O. A.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CHAMBRE
DES
REPRESENTANTS

File

URGENT - PRIORITE ABSOLUE

N° 1639

Les cours SV - BU -

27 VII

T E L E G R A M M E O F F I C I E L

OMARI PRESIGOUPRO BUKAVU

" SOMMES INDIGNES APPRENDRE QU'AU MOMENT OU NOUS CHERCHONS SAUVER PAYS ET RETABLIR LIBERTE ET LEGALITE VOUS CONTINUEZ ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET TORTURES INHUMAINES STOP VOUS RAPPELONS REMARQUES FAITES LORS NOTRE PASSAGE BUKAVU STOP VOUS METTONS EN GARDE ET VOUS PRIONS LIBERER IMMEDIATEMENT MINISTRES ET DEPUTES ARRETES " FULLSTOP "

KASONGO JOSEPH
PRESIDENT CHAMBRE REPRESENTANTS

LOVANIUM, le 27 juillet 1961.-
Chambre des Représentants
Léopoldville/Lovanium.-

Vu
le Sec Général
Kanunu

Vu et en attente l'envoi
KITIABA

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CHAMBRE
DES
REPRESENTANTS

URGENT - PRIORITE ABSOLUE

File

Ser aux BU - and SV -

N° 1838

TELEGRAMME OFFICIEL

27 VII

REPRESENTANT O N U LEOPOLDVILLE RPT. REPRESENTANT O N U BUKAVU

"VOUS PRIONS INSTAMENT INTERVENIR ENERGIQUEMENT POUR LIBERATION IMMEDIATE MINISTRES ET DEPUTES ARRETES A BUKAVU STOP ASSUREZ LEUR PROTECTION TOTALE STOP REMERCIEMENTS" FULLSTOP

KASONGO JOSEPH
PRESIDENT DE LA CHAMBRE
DES REPRESENTANTS

Lovanium le 27 juillet 1961.-

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Vu le Quéal

Vu et en autorise l'envoi
KHIARY

RECEIVED
O.N.U.C.

1961 JUL 27 06:28

C1
file

bs 5731 usumbura 38 26 1600

parlementaires ressortissants kivu leo

kivu etre dans anarchie totale arrestations arbitraires membres gouvernement etre causees par elements illegaux kawende moma et omari radio bukavu etre communiste propage fausses accustations priere sauver kivu pour ressortissants nod kivu
kambale senataire -.

lire pour ressortissants nord kivu kambale sentabire -.

irpt kambale sentabire -.